

# DOSSIERS DE BOURSE DE LYCEE

## RENTREE 2016

### Démarche à effectuer pour une inscription en seconde

 **Votre enfant est boursier**

 **Votre enfant n'est pas boursier**

La demande de bourse de lycée doit être faite **dès le mois de mars auprès du collège d'origine**, pour l'année scolaire 2016-2017.

Il ne faut surtout pas attendre son inscription au Lycée.

La bourse nationale du lycée est octroyée en fonction de vos ressources et de vos charges, une fiche d'auto-évaluation vous sera remise par le collège, afin que vous puissiez étudier vos droits.

**Attention** : la durée de campagne est très courte, il n'y aura **pas de recours possible** pour les dossiers déposés **hors délai**.

### Démarche à effectuer pour une inscription en première ou une inscription en terminale

 **Votre enfant est boursier :**

Vous n'avez pas de nouveau dossier à constituer. Dès que l'inscription de votre enfant au Lycée sera effective, vous devrez signaler la nouvelle inscription à l'établissement d'origine, afin que celui-ci puisse effectuer le transfert de la bourse.

 **Votre enfant n'est pas boursier :**

La demande de bourse de lycée doit être faite **dès le mois de mars auprès du collège d'origine**, pour l'année scolaire 2016-2017.

Il ne faut surtout pas attendre son inscription au Lycée.

La bourse nationale du lycée est octroyée en fonction de vos ressources et de vos charges, une fiche d'auto-évaluation vous sera remise par le collège, afin que vous puissiez étudier vos droits.

**Attention** : la durée de campagne est très courte, il n'y aura **pas de recours possible** pour les dossiers déposés **hors délai**.